13e ANNÉE N° 3. JUILLET-SEPTEMBRE 1926

BULLETIN DES AMIS DU VIEUX HUÉ

IMPRIMERIE
D'EXTRÊME-ORIENT
HANOI – HAIPHONG

LES PLAQUETTES DES DIGNITAIRES ET DES MANDARINS A LA COUR D'ANNAM

par L. SOGNY

Chef de la Sûreté de l'Annam.

C'est avec raison qu'on a appelé Hué : la Ville des Mandarins (1). Ce qui frappe le visiteur, quand il se promène soit dans le quartier européen, soit surtout dans la ville indigène, dans la Citadelle, aux abords du Palais, c'est le grand nombre de personnes qu'il rencontre, portant, suspendue sur la poitrine, du côté droit, une petite plaque en ivoire, l'insigne des mandarins. Ces plaques ont une histoire ; leur forme, les caractères qui y sont gravés, la matière dont elles sont faites, la manière de les porter, d'autres détails encore, tout a été réglé minutieusement par les anciens empereurs, et les derniers souverains qui ont gouverné l'Annam ne se sont pas désintéressés de la question.

Je voudrais, dans la présente étude, essayer de donner quelques renseignements au sujet de cet insigne.

* * *

Les textes officiels ayant trait aux plaquettes des mandarins (Bài 牌) n'apparaissent pour la première fois qu'en la 5e année de Minh-Mạng (1824). Est-ce à dire que les plaquettes n'existaient pas avant ce tte date ? Je ne le pense pas.

(1) A. Bonhomme : *La Ville des Mandarins*. B. A. V. H., 1916, pp. 169-179.

Michel Đức Chaigneau dit, en effet, dans son intéressant ouvrage (1), « que les hommes auxquels il est permis de franchir les portes de la seconde enceinte royale : mandarins, écrivains du Gouvernement, serviteurs du roi et des princes, sont tenus de porter sur leur poitrine, et pendue à leur cou, une petite plaque indiquant d'un côté le grade, de l'autre côté le titre de chacun (2). Ces plaques sont de forme carrée, de 55 millimètres de hauteur sur 25 millimètres de largeur (3) ; l'extrémité supérieure est une pointe arrondie (4) en saillie, avec un trou pour passer un cordon. Elles sont d'or, d'argent, d'ivoire ou d'ébène, celles des grands mandarins sont d'or, avec un cordon de soie rouge (5), mélangée de quelques fils d'or, les autres mandarins les portent d'argent, avec une attache moins riche. Celles des écrivains ou employés du Gouvernement sont d'ivoire, tenues suspendues par des cordons de différentes couleurs, et les gens de service en ont d'ébène, avec un cordon commun, de couleur noire. Excepté les mandarins, les porteurs de plaques, avant de se présenter aux portes, sont obligés de placer leurs signes distinctifs en évidence, de manière que les factionnaires puissent les voir.

« Un bourgeois qui désirerait voir l'intérieur de l'enceinte royale, et qui aurait des amis parmi les élus, pourrait emprunter la plaque de l'un d'eux ; il se la passerait au cou et se présenterait hardiment à l'une des portes. Si le factionnaire ne s'apercevait pas de la fraude, notre bourgeois inclinerait son vaste chapeau, comme il est d'usage, et entrerait. Mais une fois entré, il devrait encore garder une certaine contenance, pour ne pas donner à penser qu'il est étranger dans ce lieu ; car un surveillant pourrait confronter les indications de la plaque avec le titre de l'individu et le faire arrêter ».

Or, Michel Đức Chaigneau naquit à Hué en 1802 et vécut dans cette ville jusqu'en 1819, époque à laquelle son père obtint de Gia-Long un congé pour France. Il revint à Hué en 1821 pour en repartir définitivement en 1825 avec toute sa famille.

Toutes les descriptions faites dans l'ouvrage de Đức Chaigneau sont trop minutieuses pour que l'auteur, si les plaquettes n'avaient

(1) *Souvenirs de Hué*, page 159.

(2) Elles ont été modifiées depuis et ne portent plus d'inscriptions que sur une face, sauf cependant pour les plaquettes en or des membres du Cơ-Mật et des princes du sang.

(3) Elles étaient donc rectangulaires comme maintenant mais moins larges.

(4) Appelée Tam-Sơn 三 山, « les trois montagnes », en raison de sa forme

(5) De nos jours il n'y a plus de fils d'or et le cordonnet de soie est uniformément rouge, sauf pendant les périodes de deuil où il est remplacé par du vert.

seulement été créées que sous Minh-Mạng, n'ait pas noté d'une façon précise la date de cette institution. Il en parle en effet comme d'une chose qu'il a toujours connue. Et ce qui paraît confirmer cette opinion, c'est qu'il ajoute :

« De mon temps, et sans doute encore aujourd'hui, une classe de la société, qui n'était composée ni de femmes, ni de mandarins, ni d'employés du Gouvernement, ni de serviteurs du Palais, pénétrait cependant un peu partout, sans porter aucun insigne : c'étaient les fils des mandarins d'un grade supérieur. Ces jeunes gens franchissaient presque toujours les portes sans obstacle, ils voyaient un peu de tout, et jouissaient d'une partie des privilèges de leurs pères sans avoir le souci des affaires ».

Ce passage, qui concerne les fils de dignitaires, s'applique également à l'auteur, dont le père avait rang supérieur (mandarin du 2e degré) Et nous savons que si Đức Chaigneau — c'est lui-même qui nous le dit en un autre endroit de son ouvrage — fréquentait assez souvent le Palais sous Gia-Long, lors de son premier séjour à Hué, il n'en était plus de même après son retour de France (1821). Les choses avaient bien changé depuis l'accession au trône de Minh-Mạng (1820), et la situation des quelques Français restés au service de la Cour d'Annam était devenue bien précaire. Đức Chaigneau n'a donc pas dû franchir bien souvent, pendant son second séjour à Hué, les portes de la « Cité interdite ». Il serait même plus exact de dire qu'il n'est plus jamais entré dans le Palais après son retour de France.

On peut donc en conclure que les plaquettes existaient déjà sous Gia-Long.

* * *

Je ne puis toutefois affirmer qu'elles étaient connues sous les seigneurs de Hué (16e au 18e siècle) ou à la cour des Lê à Hanoi (15e au 18e siècle). Les ouvrages de Tavernier (1) et du Père Koffler (2) sont muets sur ce point.

Mais M. Camille Sainson, dans les *Mémoires sur l'Annam* 安南志畧 qu'il a traduits, datant du 14e siècle, c'est-à-dire avant les Lê, écrit, au chapitre des attributs et insignes de grades des mandarins annamites, à la page 485 : « Les tablettes d'ivoire des « divers mandarins sont toutes pareilles ». Malheureusement, le texte

(1) *Suite des voyages*. Paris, 1679.

(2) *Description historique de la Cochinchine*. Dans *Revue Indochinoise*, année 1911, pages 281 et 282.

ne comporte aucune description de détail de nature à nous éclairer sur la signification exacte de ces tablettes.

J'ai toujours pensé, au sujet des plaquettes de ce pays, qu'il s'agissait là d'une des très rares institutions qui ne fut pas d'origine chinoise. L'indication de M. Sainson, qui prouve apparemment l'existence de ces insignes sous une ancienne dynastie annamite, m'incita à effectuer des recherches dans les ouvrages ayant trait à la vieille Chine, et je fus assez heureux pour découvrir dans le *Thiều vi cương mục* (1) un passage dont voici la traduction :

« Vers la fin de la dynastie des Tống (2) et au commencement de « celle des Nguyên (3), un grand mandarin des Tống nommé Hoàng- « Vạn-Thạch 黃萬石 se révolta contre son roi Tống-Cung-Tôn « pour se soumettre aux Nguyên. Un général des Tống, nommé « Mễ-Lập 米立, fut capturé par les Nguyên. Au cours d'une conver- « sation, Hoàng-Vạn-Thạch, qui avait pour mission de décider « Mễ-Lập à faire sa soumission, lui tint le discours suivant : « Vous « voyez bien qu'une plaquette en ivoire est trop petite pour contenir « mon titre de mandarinat, et je suis obligé de faire ma soumission (4). « — Oui, répondit celui-ci, pour vous qui êtes un Thị-Lang (5), grand « mandarin de la dynastie, mais pour moi qui ne suis qu'un soldat...».

Je pourrais citer également :

Le *I li* 禮儀 (cérémonial de la Chine antique), par C. de Harlez, qui reproduit à la Planche VII trois figures d'insignes destinés aux ambassadeurs et qui ont quelque ressemblance avec les plaquettes des mandarins annamites.

Le *Tcheou li* (Rites des Tcheou (6)), par Edouard Biet, tome I livre XLII, qui traite également des « tablettes », aux pages 519 et suivantes.

Le *Li ki* (Mémoire sur les bienséances et les cérémonies), traduit du texte chinois par Couvreur, pages 685, 698 et 699 :

(1) 少徹綱目. Histoire de la Chine.
(2) En chinois Soúng 宋 (960-1280).
(3) En chinois Yuèn 元 (1280-1368), fondée par Koubilai.
(4) 吾官銜一牙牌書不盡今亦降矣.
(5) 侍郎 En Annam, les Thị-Lang sont des assesseurs dans les Ministères, 3e degré, 1re classe.
(6) 周 Dynastie chinoise des Chu, 1122 à 256 avant notre ère.

« La tablette que le fils du Ciel portait à la ceinture . . . . . pouvait « être de beau jade ; celles d'un prince feudataire d'ivoire . . . . . « La tablette servait dans toutes ces circonstances ; aussi avait-elle « des ornements en rapport avec le rang de celui qui la portait ».

La *Revue des Arts asiatiques*, nº 1, de Mai 1924, page 19 :

« L'Empereur seul possédait le privilège d'écrire sur une tablette de « jade poli ; elle était carrée ; il la portait à sa ceinture. . . . . Les feu- « dataires n'avaient droit qu'à la tablette d'ivoire arrondie au sommet ».

Faut-il en déduire que les plaquettes existaient déjà dans la Chine ancienne ? Où s'agit-il plutôt d'insignes qui seraient, en somme, l'origine des plaquettes actuelles ?

M. L. Aurousseau, le distingué sinologue de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, à qui je posai la question, me répondit de la façon suivante :

« Comme vous le pensiez, les plaquettes de fonctionnaires n'existent pas en Chine ; je ne connais aucune mention, dans les textes historiques, permettant de croire qu'elles y aient été employées jadis.

« Relativement au 笏 (1), tablette qu'on portait à la ceinture et sur laquelle on notait ce dont on voulait conserver le souvenir, il existe depuis la plus haute antiquité. Cette tablette fut d'abord d'un usage général. Plus tard elle fut réservée à l'empereur et aux officiers civils et militaires et devint un insigne de leur dignité. Elle était d'ivoire pour les quatre plus hauts grades, de bois pour les cinq autres. Quand un officier avait audience à la Cour, il inscrivait sur sa tablette ce qu'il avait à dire et ce que l'empereur lui répondait ou lui ordonnait. Un texte du 禮記, Livre des Rites — 玉藻 — dit : 笏度二尺有六寸其中博三寸. « La tablette avait deux pieds six pouces de longueur ; en son milieu sa largeur était de trois pouces. » (Dict. Couvreur).

« Cette tablette devait être tenue devant la poitrine, presque à la hauteur du visage, pendant les audiences impériales, pour y noter les ordres et non, comme je l'ai lu dans je ne sais quel auteur anglais, placée devant la bouche pour faire dévier les éructations des fonctionnaires et protéger ainsi la face auguste de l'Empereur !

« Tenir une tablette » 執笏 ou 正笏, signifie depuis longtemps en chinois : être un haut fonctionnaire, voire un homme d'Etat ; une autre expression : « ne pas avoir dans la famille de tablette d'ivoire » 家無象笏, signifie : n'avoir personne, dans la famille, qui soit ou ait été un haut fonctionnaire.

(1) Le Hôt ou maintien en ivoire.

« L'Empereur tient également une tablette sur aquelle il est censé inscrire les ordres du Ciel. »

Les tablettes dont parle M. Aurousseau semblent se rapporter au *cái hốt*, ou « maintien », que tiennent en mains l'empereur (1) et les mandarins lorsqu'ils sont revêtus de la grande tenue de cour, et qui est encore en usage de nos jours à Hué. Elles n'ont aucun rapport avec les plaquettes de grades qui nous intéressent. Cependant je serais assez porté à croire que les tablettes signalées par M. de Harlez sont les ancêtres de celles que nous voyons aujourd'hui.

* * *

Les plaquettes semblent donc avoir été en usage, sous une autre forme sans doute, en Chine et en Annam, dans les temps anciens. Mais ce n'est qu'en la 5e année de Minh-Mạng (1824) — à notre connaissance du moins — qu'un texte les concernant apparaît pour la première fois. En vérité, il s'agirait plutôt d'une réglementation que d'une création.

Les deux premières plaquettes ont été décernées par Minh-Mạng, en la 5e année de son règne (1824), à deux hauts mandarins chargés d'inspecter, l'un l'armée de mer, l'autre l'armée de terre.

L'ordonnance royale est ainsi conçue : « Il est créé deux plaques-insignes en ivoire pour le Service des inspections, dites Tuần-Tra-Bài 巡查牌, dont les dimensions seront : 1 *tấc* (2) 8 *phân* de largeur sur 2 *tấc* 5 *ly* de hauteur ; les plaques seront adaptées sur un manche également en ivoire de 1 *tấc* 4 *phân* de longueur, et gravées en bordure d'un cadre en guirlande, avec au milieu l'inscription en caractères : Phụng chỉ tuần tra 奉旨巡查, « Inspection ou enquête conformément aux ordres de l'Empereur ». Sur l'autre face, une inscription également en caractères pour la date de la création de l'insigne ».

Je n'ai pu me procurer aucune de ces plaques, elles ont dû d'ailleurs disparaître, ayant été créés en quelques exemplaires seulement. J'ai donc fait reproduire une plaque d'honneur ayant sensiblement la même

(1) Le maintien « de l'empereur est en jade et s'appelle *Như-Khuê* 如珪. Celui des mandarins est en ivoire. Cet objet affecte vaguement la forme d'un chausse-pied.

(2) Le *tấc* mesure environ 4 centimètres. Le *phân* est la 10e partie du *tấc*, et le *ly*, la 10e partie du *phân*. Les dimensions étaient donc approximativement de 7c/m × 8c/m.

forme, pour donner une idée des premières. Celle qui figure ici (Planche LXXXI) a été offerte à S.E. Nguyễn-Hữu-Độ, alors vice-roi du Tonkin, par S. M. Đồng-Khánh. Elle est en jade (1). Je m'empresse d'ajouter que les plaques-insignes créées en 1824 ne paraissent avoir aucun rapport avec celles faisant l'objet de la présente note. Mais j'ai cru néanmoins qu'il était intéressant d'en parler, ne fût-ce qu'à titre de documentation.

Une ordonnance de la 6e année de Minh-Mạng (1825) prescrit la confection de plaquettes en argent de 1 *tấc* 3 *phân* de longueur sur 1 *tấc* de largeur, destinées aux Thị-Vệ 侍衛, gardes du corps ou officiers d'ordonnance de l'empereur. Autour de la plaquette, un cadre est gravé en gothique avec, sur la partie supérieure, deux caractères placés horizontalement indiquant la classe, et, verticalement sur la partie inférieure, les mots : Thị-Vệ 侍衛, suivis du nom du titulaire (Planche LXXXII).

Une autre ordonnance de la même année attribue également aux Thị-Vệ des plaques en ivoire de 1 *tấc* 5 *phân* de longueur sur 1 *tấc* de largeur. Sur une face : en haut, deux caractères indiquant la classe ; à la partie inférieure, les deux caractères Thị-Vệ. Sur l'autre face : le nom du titulaire.

La même ordonnance crée des plaquettes en ivoire de 3 *tấc* de longueur sur 9 *phân* 5 ly de largeur, destinées aux mandarins du Văn-Thơ-Phòng 文書房 (2) ; elles portent sur un côté les nom et prénoms du titulaire précédés du caractère *tứ* 賜, « autoriser », et suivis des deux caractères *nhập các* 入閣, « entrer au Palais ».

De nos jours, les plaquettes des Thị-Vệ sont encore en argent (3) et en ivoire. Leurs dimensions sont relativement grandes pour permettre de graver le nom du titulaire en caractères suffisamment apparents pour qu'ils soient lisibles de loin. Il faut en effet que l'empereur puisse, même à une certaine distance, appeler par son nom l'officier dont il veut utiliser les services. La plaquette en argent a également l'avantage de distinguer les gens du service particulier de Sa Majesté autorisés à pénétrer dans les appartements privés (Planches LXXXII et LXXXIII).

On m'a également parlé de deux plaquettes d'ivoire, instituées en la 12e année de Minh-Mạng (1831) et destinées au dignitaire civil et

(1) Voir Bulletin A. V. H., 1924, pages 18 et 23.

(2) Le Nôi-Các 內閣, Sécrétariat particulier de l'empereur.

(3) Il paraît que les plaquettes en argent auraient été supprimées récemment par S. M. Khải-Định.

au dignitaire militaire qui étaient de service au Palais (1). Elles portent chacune six caractères qui signifient, sur l'une : autorisation pour le dignitaire civil de pénétrer au Palais (pour prendre son poste) (2). Sur l'autre, même indication pour le dignitaire de l'ordre militaire (Planche LXXXIV) (3).

Par ordonnance de la 14e année de son règne (4) (1833), Minh-Mạng décide que les mandarins de rang supérieur et de rang inférieur, admis à fréquenter le Palais, devront porter une plaquette pour faciliter le contrôle. Pour le cadre civil, les mandarins supérieurs des Ministères et des différents services : Viện 院, Các 閣 et Tự 寺 (Bureaux, Secrétariats et Temples). Pour le cadre militaire, les mandarins supérieurs, y compris les Quản 管 des différents Quân 軍 ou corps d'armée et des Dinh 營 ou régiments.

Le texte ajoute « qu'il en sera de même pour les Lang-Trung 郎 中 des Ministères, les Khoa-Đạo 科 道 du Đô-Sát-Viện 都 察 院 (Service de la Censure) et les fonctionnaires subalternes du Nội-Các 內 閣 qui, de par leurs fonctions, sont constamment appelés à pénétrer dans le Palais ».

« Quant aux mandarins civils du grade de Viên-Ngoại-Lang 員 外 郎 (Chefs de bureaux des Ministères) et au-dessous, et aux mandarins militaires du grade de Suất-Đội 率 隊 (chefs de section) et au-dessous, qui sont très nombreux, on leur accordera des plaquettes suivant les besoins du service.

« Les plaquettes sont en ivoire ou en corne et doivent être de dimensions réglementaires selon le grade de chacun. Les mandarins du 3e degré et au-dessus porteront une plaquette en ivoire de 1 *tấc* 3 *phân* de longueur sur 8 *phân* de largeur. Les mandarins du 4e degré 1re classe et de 2e classe du Viện-Hàm 院 銜 (grades de l'Académie) ou du Tự-Hàm 寺 銜 (grades des différents Tự) (5), recevront

(1) Ce service, qui existe encore de nos jours mais très simplifié, est relevée toutes les 24 heures. Les mandarins de service étaient aux ordres du souverain qui pouvait les faire appeler ou leur demander un renseignement à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

(2) 文 班 大 臣 入 直 , Văn ban đại thần nhập trực.

(3) 武 班 大 臣 入 直 , Võ ban đại thần nhập trực.

(4) Cette ordonnance énonce plusieurs pages de titres et de grade qui n'ont pas été reportés ici.

(5) Les cinq Tự : Đại-Lý-Tự 大 理 寺, Thái-Thường-Tự 太 常 寺, Thái-Bộc-Tự 太 僕 寺, Quang-Lộc-Tự 光 祿 寺, et Hồng-Lô-Tự 鴻 臚 寺 ; c'est-à-dire : Cour de Cassation ou de revision ; le département du culte religieux ; l'intendance des haras impériaux ; l'intendance des vivres ; le département du cérémonial d'Etat (d'après Couvreur : Dictionnaire, page 722).

De nos jours, ces titres ne sont plus, pour la plupart, qu'honorifiques.

une plaquette de 1 *tấc* 1 *phân* sur 7 *phân*, et ceux du 5e degré et au-dessous une plaquette en ivoire de 1 *tấc* de longueur sur 6 *phân* de largeur, à l'exception des Bát-Phẩm et Cửu-Phẩm Thơ-Lại (employés rédacteurs des 8e et 9e degrés) attachés aux Ministères et dans les différents services, qui porteront une plaque en corne de buffle de 9 *phân* de longueur sur 5 *phân* de largeur. »

Il semble bien que le but envisagé à cette époque n'était pas tant la création d'un insigne destiné à distinguer un fonctionnaire des autres classes de la société, mais bien plutôt une autorisation permanente de pénétrer au Palais pour le service. Depuis, la plaquette a pris une autre signification et elle est devenue aux yeux de tout le monde une marque distinctive, un insigne de grade ou de fonction. Elle ne se porte plus seulement pour entrer au Palais, mais en tout temps, en tout lieu et en toutes circonstances.

L'année suivante (1834), quatre plaquettes en argent plaqué or sont confectionnées pour les membres du Cơ-Mật 機密. Elles ont 1 *tấc* 4 *phân* de long sur 8 *phân* de large, et portent gravée en caractères chinois l'inscription : Cơ-Mật-Viện Đại-Thần 機密院大臣 (haut dignitaire du Conseil Secret).

Ces plaques étaient destinées aux quatre colonnes de l'Empire (1), aux Grands Chanceliers (2), aux Présidents du Tôn-Nhơn et aux Ministres (3), qui constituaient alors le Conseil Secret ou Cơ-Mật 機密.

De nos jours, ces insignes sont en or véritable (Planche LXXXV).

Ce n'est qu'en la 18e année de Minh-Mạng (1837) qu'il fut attribué aux Tổng-Đốc 總督, Tuần-Phủ 巡撫 et Bố-Chánh 布政 (Gouverneurs des provinces) ainsi qu'aux Đề-Đốc 提督 (Généraux commandant les milices dans les grandes provinces) une plaque en ivoire semblable quant aux dimensions à celle des Ministres. Les Án-Sát 按察 (Juges provinciaux) reçurent une plaque de même grandeur que celle des Lang-Trung 郎中.

(1) Cần-Chánh 勤政, Văn-Minh 文明, Võ-Hiển 武顯 et Đông-Các 東閣. Ces noms ont été donnés à quatre palais qui se trouvent dans la deuxième enceinte de la cité royale.

(2) Hiệp-Biện Đại-Học-Sĩ 協辨大學士. Le caractère « biện » 辨 étant devenu *húy* 諱 (prohibé) (c'est un des noms de S. M. Đồng-Khánh), il a été remplacé par le caractère « tá » 佐 : Hiệp-Tá Đại-Học-Sĩ.

Les deux catégories de fonctionnaires ci-dessus peuvent d'ailleurs occuper un poste de Président de Ministère.

(3) Thượng-Thơ 尚書.

* * *

Le successeur de Minh-Mạng s'occupa également des insignes. En la 1re année de son règne (1841), Thiệu-Trị (1) prescrit la confection de deux plaques en or, de forme ovale, destinées aux princes du sang ou aux dignitaires du titre de Quốc-Công 國公 ou Quận-Công 郡公, ou encore au prince héritier présomptif 皇子, appelés à accompagner l'empereur dans ses déplacements (2). Ces plaques mesurent 1 *tấc* 5 *phân* de hauteur sur 1 *tấc* 2 *phân* de largeur et portent sur une face des motifs dragons gravés, sur l'autre face le titre du détenteur. Elles sont suspendues par un cordon et portent des franges en fils d'or.

En la même année, on fit également fabriquer deux plaques en or, forme ovale, de 1 *tấc* 2 *phân* de hauteur sur 1 *tấc* 2 *phân* de largeur, destinées aux hauts mandarins du grade de Đại-Thần 大臣, appelés à accompagner l'empereur dans ses voyages (3). Une face porte l'inscription : Ngự-tiền hành-dinh đại-thần 御前行營大臣, « Haut mandarin accompagnant l'empereur en voyage » ; l'autre indique le grade du détenteur. Elles sont portées suspendues par un cordon avec franges en fils d'or.

La même ordonnance prévoit :

1° — Des plaques rectangulaires : en or pour les six ministres et les Tham-Tri 參知 ; en doublé-or (4) pour les Thị-Lang 侍郎, les Lang-Trung 郎中, les Tá-Lý Bộ-Vụ 佐理部務, et Nội-Các-Học-Sĩ 內閣學士 ; en argent pour les Lang-Trung des six Ministères, les Đô-Sát-Chưởng-Ấn 都察掌印, les Viên-Ngoại-Lang 員外郎 des six Ministères, les Đô-Sát-Cập-Sự-Trung 都察給事中, les Ngự-Sử 御史, les Nội-Các Thị-Độc 內閣侍讀 et les Thừa-Chỉ 承旨. Ces plaques sont de dimensions différentes selon l'emploi, elles portent le grade du titulaire ainsi que l'indication du Service (Bộ 部 ou Viện 院) où il est attaché.

(1) A règné de 1841 à 1847.

(2) Un haut mandarin me disait dernièrement que ces plaquettes avaient été instituées spécialement pour les princes appelés à accompagner l'empereur lorsque ce dernier se rendit à la frontière pour recevoir l'investiture du Fils du Ciel.

Aujourd'hui, les princes du sang ont une plaquette rectangulaire, en or.

(3) Même remarque que pour les plaques ovales des princes (Voir note précédente).

(4) Alliage appelé *đồng-xứng* 銅秤, moitié or et moitié cuivre.

2° — Des plaques de forme ovale pour les mandarins militaires, en or, en doublé-or ou en argent, et de dimensions différentes, selon le grade des titulaires ; sur les faces sont également gravés les titres ou grades ainsi que le corps d'armée ou les services militaires ou maritimes auxquels sont attachés les titulaires.

Ainsi que nous le verrons plus loin, ces insignes ont été remplacés dans la suite par des plaquettes rectangulaires en ivoire, sauf en ce qui concerne les ministres et mandarins d'un rang supérieur, qui reçoivent deux plaquettes rectangulaires, l'une en or pour la tenue de cérémonie, l'autre en ivoire pour tous les jours (Planches LXXXV, LXXXVI). La grande tenue de cour ne comporte pas de plaquette.

Une ordonnance de la 2° année de Thiệu-Trị (1842) institue des plaques de 2 *tấc* 3 *phân* de hauteur sur 5 *phân* de largeur, qui portent d'un côté l'indication du corps d'armée avec les caractères : Tuần-quan-tín-bài 巡官信牌, et de l'autre la date de la confection de la plaque (Planche LXXXIX.)

Ces dernières, un peu spéciales, étaient attribuées aux grands mandarins chargés d'inspecter les armées par ordre de l'empereur.

La 4e année de Thiệu-Trị (1844) voit apparaître les plaquettes de plomb destinées aux soldats et ouvriers que leur service appelle dans le Palais. Elles mesurent 9 *phân* de long sur 5 *phân* de large et portent, gravée, l'inscription du corps auquel appartient le détenteur (Planche LXXXVII).

En 1846 (6e année de Thiệu-Trị), on fabrique pour la première fois, des plaquettes en corne blanche qui sont attribuées aux Võ-Cử 武舉, ou licenciés ès-art militaire, c'est-à-dire ayant été reçus au concours (1).

Elles ont 1 *tấc* 5 *phân* sur 1 *tấc* et sont gravées d'un côté horizontalement et en haut des deux caractères Võ-Cử 武舉, avec, au-dessous et disposés verticalement, les nom et prénoms du détenteur ; de l'autre côté, en haut, indication du corps d'armée et au-dessous les deux caractères : Hành-Tẩu 行走 (2) (Planche LXXXVIII).

La même ordonnance prévoit également des plaques en argent dites Thưởng-Công 賞功, destinées à récompenser les services ren-

(1) Le programme de ces concours militaires comportait surtout des exercices physiques et notamment le transport à bout de bras de poids en fer ou en plomb. Etaient reçus au premier rang les candidats qui faisaient le plus grand trajet avec les poids les plus lourds.

(2) Sous l'ancienne Chine, les Hành-Tẩu étaient des fonctionnaires qui remplissaient les devoirs d'une charge sans être officier en titre (Couvreur, page 141). De nos jours, cette fonction n'existe plus ; on a simplement conservé le titre.

dus, de 1 *tâc* 5 *phân*, sur 1 *tâc* 2 *phân*, portant sur une face les deux caractères ci-dessus, ainsi que des plaques en or, décorées d'un côté sur les bords de motifs dragons et nuages, et portant au milieu la date de la remise de la distinction ; de l'autre côté, encadrée de gothique, une des inscriptions suivantes : Anh-Dũng tướng 英勇將 (officier vaillant) ; ou : Hùng-Dũng tướng 雄勇將 (officier tenace), ou bien encore : An-tây mưu-dũng tướng 安西謀勇將 (officier intelligent et brave ayant collaboré à la pacification de l'Ouest) (1).

* * *

Tự-Đức fit établir, en Juin 1862 « 15e année, 5e mois), par les Ministères de l'Intérieur et de la Guerre, un règlement pour les sanctions à prendre en cas de perte, de vol et de port illégal de plaquettes.

Pendant près de 40 ans, on ne trouve aucun texte régissant la matière. En la 16e année de son règne, 4e mois (Mai 1904), une ordonnance de Thành-Thái dit :

« Ont droit à la plaque d'ivoire les fonctionnaires civils du 7e degré et au-dessus, et militaires du 6e degré et au-dessus, ainsi que les Hành-Tẩu des six ministères, les Thừa-Biện 承辨 du Conseil Secret, du Secrétariat royal et du Sécrétariat particulier, les Điển-Bộ 典簿, les Cung-Phụng 供奉, et les Đãi-Chiếu 待詔 du Service de l'Académie, les Khảo-Hiệu 考校, les Thu-Chưởng 收掌 et les Đăng-Lục 謄錄 des Annales » (2).

Les Bát-Phẩm 八品 et les Cửu-Phẩm Thơ-Lại 九品書吏 ne peuvent recevoir qu'une plaque en corne.

De nouvelles dimensions sont également fixées suivant le grade des fonctionnaires :

Pour les mandarins civils du 3e degré et au-dessus, et militaires du 2e degré et au-dessus : longueur 1 *tâc* 3 *phân*, largeur 8 *phân*.

(1) Plus exactement : Officier intelligent et brave ayant brillamment combattu contre les Européens.

(2) Une décision ultérieure a accordé l'autorisation du port de la plaquette d'ivoire aux mandarins civils à partir du grade de Tư-Vụ 司務, 7e degré et au-dessus, et aux mandarins militaires à partir du grade de Suất-Đội 率隊 et au-dessus en service à la capitale ; aux fonctionnaires ayant le titre de Hàn-Lâm 翰林, Académie ; aux Thị-Vệ 侍衛, en ivoire ou en argent ; aux Giám-Thủ 監守, chargés du culte dans les temples des princes, fondateurs de branches.

Pour les mandarins civils du 4e degré et au-dessous, et militaires du 3e degré et au-dessous : longueur 1 *tâc*, largeur 7 *phân*.

Pour les mandarins civils du 7e degré et au-dessous, et militaires du 6e degré et au-dessous : longueur 1 *tâc*, largeur 6 *phân*.

Une décision du Conseil de Régence, datée du 12e mois de la 3e année de Duy-Tân (Janvier 1910), prévoit que :

Les mandarins civils de 7e degré et au-dessus ainsi que les Hành-Tẩu 行 走 du Cơ-Mật, les Thừa-Phái 承 差 au Cần-Tín, les divers gradués du Hàn-Lâm-Viện, les Khảo-Hiệu 考 校 au Sử-Quán, les Thâu-Chưởng 收 掌 et les Đăng-Lục 謄 錄, ont droit au port d'une plaque en ivoire, ainsi que les Thị-Vệ et les Tùy-Phái du Cần-Tín. Les Bát-Phẩm 八 品 et Cửu-Phẩm Thơ-Lại 九 品 書 吏 ont droit au port d'une plaque en corne de buffle.

A cette époque, la plus haute fantaisie devait règner quant aux dimensions des insignes, car le Conseil de Régence croit bon d'ajouter à sa décision :

« Sauf pour les plaques dont les dimensions sont actuellement conformes au règlement, les autres insignes devront être remis au Ministère des Travaux Publics pour être modifiés et ramenés aux dimensions réglementaires. Ils seront remis ensuite au Nội-Các pour être distribués. Les titulaires de plaques ne devront pas contrevenir à cette décision ».

Une ordonnance de S. M. Khải-Định, la dernière en date concernant le sujet et remontant à 1919, autorise le port de la plaquette en ivoire pour les six Tri-Huyện du *phủ* de Thừa-Thiên (province de Hué), à l'occasion du cinquantième anniversaire de la naissance de S. M. la Reine-Mère.

* * *

De nos jours, l'empereur porte une plaquette rectangulaire, soit en jade enrichie de pierres précieuses, soit en or ciselé également garnie de pierres précieuses, sur lesquelles sont gravées les 4 caractères : Thái-Bình Thiên-Tử 太 平 天 子 (Paix et prospérité au Fils du Ciel).

Les grand'reines-mères, les reines-mères, les reines, les princesses et les femmes de certains hauts fonctionnaires portent des plaquettes en or de forme octogonale ou ovale ; mais il s'agit là de distinctions honorifiques et non d'insignes de grades (Planche XC).

De même pour les dames en service au Palais royal en qualité de nourrices ou servantes, et dans les tombeaux royaux comme

chargées de culte. Elles portent des plaquettes en ivoire de forme ovale et rectangulaire gravées des caractères Nữ-Quan 女宮 ou Tòng-Sự 從事. Au Palais, le rôle de ces femmes consiste surtout à transmettre les ordres des reines et concubines aux Thị-Vệ, auxquels est rigoureusement interdit l'accès des appartements occupés par les femmes (Planches XCI, XCII). Les eunuques en service au Palais ou dans les tombeaux royaux portent une plaque rectangulaire en ivoire sans franges, beaucoup plus grande que celles des mandarins, avec l'inscription de leur grade.

Les princes du sang (1) portent des plaquettes rectangulaires en or sur lesquelles sont gravées leurs titres (Planche XCIII).

Les plaquettes en or, en double-or et en argent créées par Minh-Mạng pour les classes supérieures des mandarins civils et militaires ont dû disparaître ; il m'a été impossible d'en retrouver un seul exemplaire.

Le Kim-Bài 金牌 ou plaque d'or, est attribué aux dignitaires membres du Conseil Secret et à ceux possédant le Điện-Hàm 殿銜 ou Cung-Hàm 宮銜 (2), ainsi qu'au président du Conseil de la famille royale. Les hauts mandarins titulaires du Kim-Bài ne portent cet insigne que dans les grandes cérémonies. Habituellement, ils se servent de la plaquette d'ivoire réglementaire. Depuis l'installation du protectorat, des Kim-Bài sont offerts gracieusement par l'empereur à quelques hauts fonctionnaires français (3) : Gouverneur Général, Secrétaire Général, Résidents Supérieurs en Annam et au Tonkin (Planche XCIV).

Enfin, je citerai pour mémoire les plaquettes en argent créées le 21 Février 1922 et destinées aux membres de la Chambre consultative indigène de l'Annam (Ordonnance royale du 25e jour, 1er mois de la 7e année de Khải-Định) (Planche XCV).

Mais nous n'en sommes plus, depuis longtemps déjà, aux règlements du début qui considéraient uniquement la plaquette comme une autorisation de pénétrer dans le Palais. Aujourd'hui, la plaquette est bien une distinction, une marque extérieure de la fonction ou du grade.

Il ne faudrait pourtant pas en conclure que tout porteur de plaquette est un mandarin. Nombreux sont ceux, en effet, que l'on

(1) Les princes du sang n'auraient droit au port de la plaque d'or que lorsqu'ils font partie du Conseil de Régence ou du Tôn-Nhơn. Ce n'est donc que par tolérance que tous les princes du sang la portent.

(2) Actuellement, ils sont six à Hué (en 1926).

(3) Se reporter au Bulletin A. V. H. n° 4 de 1915, pages 402 et suivantes, article de M. Đặng-Ngọc-Oánh.

rencontre à Hué, avec de superbes plaquettes d'ivoire, et qui n'ont aucune fonction administrative : employés de l'Administration française (1), membres titrés de la famille royale (2) ; Phòng-Trưởng 房長 et Tư-Giáo 司教, chefs administratifs de branches princières ; fils de mandarins ayant rang de Am-Thọ ; les chargés de culte, etc... On peut en évaluer le chiffre à des centaines.

* * *

Pour terminer, je désirerais donner quelques indications sur la façon de porter la plaquette. Le cordon est attaché à la partie supérieure de la plaquette, appelée *tam-sơn* 三山, à cause des trois courbes que l'on compare à trois montagnes. Il est suspendu autour du col et la plaquette est accrochée au bouton de la robe, sur la poitrine, à droite (Planche XCIX). Toutefois, une catégorie de mandarins militaires, tels que les Quân et les Đội, ainsi que certaines femmes de service du Palais, portent la plaquette à la façon d'un pendentif, suspendue autour du cou et tombant au milieu de la poitrine.

Le cordon est en soie rouge, sauf en période de deuil où il est remplacé par du vert (Planches XCVI, XCVII). La couleur rouge étant synonyme de « joie », elle ne saurait, en effet, convenir pour le deuil. Ainsi, depuis la mort de Sa Majesté Khải-Định, le cordon rouge a fait place au cordon vert, et cette particularité restera en vigueur pour une durée variant avec le grade (3).

Conservent le droit au port de la plaquette, à l'exclusion de tous autres, les mandarins civils et militaires en retraite des deux premiers degrés. Dans ce cas, les deux caractères « tri-sự » 致事 (en retraite), sont gravés sur la même ligne, au-dessus de l'inscription du titre. Les hauts fonctionnaires qui, au moment de leur mise à la retraite, sont titulaires du grade de Thượng-Thơ 尚書 (Ministre) ou de Tổng-Đốc 總督 (Gouverneur de 1re classe), reçoivent une plaquette portant indis-

(1) Tous les secrétaires et commis des différents services du Protectorat ont droit, par assimilation, au port de la plaquette, avec rang académique de Hàn-Lâm 翰林.

(2) Pour ces titres, se reporter à l'article de A. Laborde : *Les Titres et grades héréditaires à la Cour d'Annam.* B. A. V. H., 1920, pp. 385-406.

(3) 15 mois pour les mandarins supérieurs, c'est-à-dire pour les trois premiers degrés ; 12 mois pour les mandarins du 4e au 7e degré, et 6 mois pour les grades inférieurs.

tinctement l'inscription : « Ministre des Rites en retraite » (Planche XCVIII). Ceci pour éviter toute confusion entre les mandarins en retraite et ceux qui sont encore en service.

Dois-je ajouter que chez certains fonctionnaires en activité de service, ou chez certaines personnes titulaires d'un grade ou titre honorifique, et plus spécialement dans les petits grades, le port de la plaquette donne lieu quelquefois à de la recherche ou coquetterie. Au lieu de placer l'insigne avec le titre bien en évidence, on ne laisse voir que l'envers qui n'a aucune inscription, et on le recouvre de la frange. Il n'est pas rare alors de voir de braves paysans se servir du titre d'« Excellence » pour s'adresser à un modeste employé, surtout si ce dernier a quelque allure et est d'un certain âge.

Liste des grades de Mandarinat, fonctions et emplois (civils et militaires) donnant droit au part de la plaquette (Bài).

GRADES FONCTIONS ET EMPLOIS (en caractères chinois)	TRANSCRIPTION	DÉGRÉ ET CLASSE	TRADUCTION
	Civils.		
輔政親臣	Phụ-Chánh Thân-Thần.	1-1	Régent (appartenant à la famille royale).
勤政殿大學士	Cần-Chánh-Điện Đại-Học-Sĩ.	1-1	4 colonnes de l'Empire.
文明殿大學士	Văn-Minh-Điện Đại-Học-Sĩ.		
武顯殿大學士	Võ-Hiển-Điện Đại-Học-Sĩ.		
東閣殿大學士	Đông-Các-Điện Đại-Học-Sĩ.		
協佐大學士	Hiệp-Tá-Đại-Học-Sĩ.	1-2	Mandarin 1-2 ffons de Ministre.
尚書	Thượng-Thơ.	2-1	Ministre.
總督	Tổng-Đốc.	2-1	Chef de grande province.
參知	Tham-Tri.	2-2	Secrétaire d'Etat.
巡撫	Tuần-Vũ.		Chef d'une province moyenne.
侍郎	Thị-Lang.	3-1	Assesseur.
府尹	Phủ-Doãn.		Chef de province à la Capitale.
布政	Bố-Chánh.		Adjoint au chef province (Intérieur).
守護使	Thủ-Hộ-Sứ.		Chef de service de garde de tombeau royal.
酒祭	Tế-Tửu.		Directeur du Collège National.
大理寺卿	Đại-Lý-Tự-Khanh.		Mandarin honoraire.
太常寺卿	Thái-Thường-Tự-Khanh.		—
府丞	Phủ-Thừa.		Adjoint au chef de province à la Capitale.
司業	Tư-Nghiệp.		Directeur adjoint du Collège National.
按察	Án-Sát.	3-2	Juge provincial.
督學	Đốc-Học.		Chef de service de l'Enseignement provincial.
光祿寺卿	Quang-Lộc-Tự-Khanh.		Honoraire.

GRADES FONCTIONS ET EMPLOIS (en caractères chinois)	TRANSCRIPTION	DEGRÉ ET CLASSE	TRADUCTION
鶴臚寺卿	Hồng-Lô-Tự-Khanh.	4-1	Honoraire.
侍讀學士	Thị-Độc Học-Sĩ.	Inférieurs 4-1	—
郎中	Lang-Trung.		Chef des bureaux des Ministères
光祿寺少卿	Quang-Lộc-Tự-Thiều-Khanh.		Honoraire.
掌印	Chưởng-Ấn.	Inférieurs 4-2	Chef des Censeurs.
祠祭使	Từ-Tế-Sứ.		Chargé du service du Culte.
侍講學士	Thị-Giảng-Học-Sĩ.		Honoraire.
鴻臚寺少卿	Hồng-Lô-Tự-Thiều-Khanh.		—
御史	Ngự-Sử.	Inférieurs 5-1	Censeur.
侍讀	Thị-Độc.		Honoraire.
監正	Giám-Chánh.		Chargé du service astronomique.
員外	Viên-Ngoại.		Sous-chef des Bureaux des Ministères.
知府	Tri-Phủ.		Préfet.
御醫	Ngự-Y.		Médecin du Roi.
承旨	Thừa-Chỉ.	5-2	Secrétaire des Ministères.
教授	Giáo-Thọ.		Professeur d'école d'une préfecture.
侍講	Thị-Giảng.		Honoraire.
主事	Chủ-Sự.		Sous-chef des bureaux des Ministères.
正官五	Ngũ-Quan-Chánh.	6-1	Service astronomique.
左院判	Tả-Viện-Phán.		Service médical.
著作	Trước-Tác.		Honoraire.
知縣	Tri-Huyện.	6-2	Sous-Préfet.
修撰	Tu-Soạn.		Honoraire.
知州	Tri-Châu.		Chef d'une Sous-préfecture (Haute région).
司教	Tư-Giáo.		Chef d'une branche de la famille royale.
通判	Thông-Phán.		Chef d'un bureau de province.
司務	Tư-Vụ.	7-1	Sous-chef de bureau de Ministère
靈臺郎	Linh-Đài-Lang.		Service astronomique.
訓導	Huấn-Đạo.		Professeur d'école d'une sous-préfecture.
編修	Biên-Tu.		Honoraire.
經歷	Kinh-Lịch.		Sous-chef de bureau de province.

GRADES, FONCTIONS ET EMPLOIS (en caractères chinois)	TRANSCRIPTION	DEGRÉ ET CLASSE	TRADUCTION
檢討	Kiểm-Thảo.	7-2	Honoraire.
典籍	Điển-Tịch.	8-1	—
典簿	Điển-Bộ.	8-2	—
供奉	Cung-Phụng.	9-1	—
侍詔	Đãi-Chiêu.	9-2	—
	Militaires.		
中軍都統府掌府事	Trung-Quân-Đô Thống-Phủ-Chưởng-Phủ-Sự	1-1	5 ordres de maréchalat.
前軍都統府掌府事	Tiền-Quân-Đô Thống-Phủ-Chưởng-Phủ-Sự		
左軍都統府掌府事	Tả-Quân-Đô Thống-Phủ-Chưởng-Phủ-Sự		
右軍都統府掌府事	Hữu-Quân-Đô Thống-Phủ-Chưởng-Phủ-Sự		
後軍都統府掌府事	Hậu-Quân-Đô Thống-Phủ-Chưởng-Phủ-Sự		
都統府都統	Đô-Thống-Phủ-Đô-Thống.	1-2	Général de division.
統制	Thống-Chế.	2-1	Général de Brigade.
提督	Đề-Đốc.	2-1	
掌衛	Chưởng-Vệ.	2-2	
副提督	Phó-Đề-Đốc.		
京車都尉	Kinh-Xa-Đô-Uý.		
一等待衛	Nhất-Đẳng Thị-Vệ		Chambellan de 1re classe.
領兵	Lãnh-Binh.		
親兵衛尉	Thân-Binh Vệ-Uý. (Inférieurs)	3-1	Colonel.
禁兵衛尉	Cấm-Binh Vệ-Uý. (Inférieurs)		
副領兵	Phó-Lãnh-Binh.		
親兵副衛尉	Thân-Binh Phó-Vệ Uý. (Inférieurs)	3-2	Lieutenant-Colonel.
禁兵副衛尉	Cấm-Binh Phó-Vệ Uý. (Inférieurs)		Sous-Lieutenant.

GRADES, FONCTIONS ET EMPLOIS (en caractères chinois)	TRANSCRIPTION	DEGRÉ ET CLASSE	TRADUCTION
精兵衛尉 驍騎都尉	Tinh-Binh Vệ-Uý. Kiêu-Kỵ Đô-Uý.	Inférieurs 3-2	
二等侍衛 精兵副衛尉	Nhị-Đẳng Thị-Vệ. Tinh-Binh Phó-Vệ Uý.	4-1	Chambellan de 2e classe.
管奇 扶馬都尉	Quản-Cơ. Phò-Mã Đô-Uý.		Gendre du Roi.
副管奇 騎都尉	Phó-Quản-Cơ. Kỵ-Đô-Uý.	4-2	
三等侍衛 禁兵正隊	Tam-Đẳng Thị-Vệ. Cấm-Binh Chánh-Đội.	5-1	Chambellan de 3e classe.
錦衣校尉	Cẩm-Y Hiệu-Uý.		
四等侍衛 精兵正隊	Tứ-Đẳng Thị-Vệ. Tinh-Binh Chánh-Đội.	5-2	Chambellan de 4e classe.
禁兵率隊 飛騎尉	Cấm-Binh Xuất-Đội Phi-Kỵ-Uý.		
五等侍衛 恩騎尉	Ngũ-Đẳng Thị-Vệ. Ân-Kỵ-Uý.	6-1 6-2	Chambellan de 5e classe.
精兵正隊長	Tinh-Binh Chánh-Đội-Trưởng.	7-1	
奉恩尉	Phụng-Ân-Uý.	7-2	
正八品司匠	Chánh-Bát-Phẩm Ty-Tượng.	8-1	
承恩尉	Thừa-Ân-Uý.	8-2	
正九品匠目	Chánh-Cửu-Phẩm Tượng-Mục. Tùng-Cửu-Phẩm Tượng-Mục.	9-1 9-2	

Service du Palais.

參佐 輔導	Tham-Tá. Phụ-Đạo.	3-1	Chef de Bureau du Roi et Précepteur des Princes.
御前通事	Ngự-Tiền-Thông Sự.		Interprète du Roi.
御前文護駕	Ngự-Tiền Văn-Hộ-Giá.		Secrétaire du Roi.
御前武護駕	Ngự-Tiền Võ-Hộ-Giá.		Officier d'ordonnance du Roi.

GRADES, FONCTIONS ET EMPLOIS (en caractères chinois)	TRANSCRIPTION	DEGRÉ ET CLASSE	TRADUCTION
管理侍衛	Quản-Lý Thị-Vệ.	3-1	Chef du Service des Chambellans.
管領侍衛	Quản-Lãnh Thị-Vệ	3-2	Chef des Chambellans.
	Conseil du Tôn-Nhơn.		
左尊鄉	Tả-Tôn-Khanh.	3-1	
右尊人	Hữu-Tôn-Nhơn.	3-2	
	Membres titrés de la famille royale.		
郡公	Quận-Công.		
縣侯	Huyện-Hầu.		
鄉公	Hương-Công.		
鄉侯	Hương-Hầu.		
畿外侯	Kỳ-Ngoại-Hầu.		
亭侯	Đình-Hầu.		
助國鄉	Trợ-Quốc-Khanh.		
佐國卿	Tá-Quốc-Khanh.		
助國尉	Trợ-Quốc-Uý.		
奉國卿	Phụng-Quốc-Khanh.		
助國郎	Trợ-Quốc-Lang.		
	Nữ-Quan (Servantes du Palais).		
令人	Lịnh-Nhơn.		
管事	Quản-Sự.		
從事	Tùng-Sự.		
管班	Quản-Ban.		
尊女奉直	Tôn-Nữ-Phụng-Trực.		
老婢	Lão-Tỳ.		
乳褓	Nhũ-Bão.		
班人	Ban-Nhơn.		

Planche LXXXI — Plaque ayant sensiblement la même forme que celles qui furent créées par Minh-Mạng en 1824.

PLANCHE LXXXII — Plaquette en ivoire pour les Thị-Vệ. — En haut, recto (à gauche) : « Thị-Vệ de 4e classe » ; verso (à droite) : nom du titulaire. — En bas, recto (à gauche) : « Thị-Vệ de 5e classe » ; verso (à droite) : nom du titulaire.

Planche LXXXIII — Plaquette en argent pour les Thị-Vệ. — Recto (à gauche) : « Thị-Vệ de 4e classe » ; verso (à droite) : nom du titulaire.

PLANCHE LXXXIV — Plaquettes en ivoire autorisant l'entrée au Palais.

Planche LXXXV — Plaquette en or pour les membres du Cơ-Mật ou Conseil Secret. — Recto (à gauche) : « Grand serviteur du Conseil Secret » ; verso (à droite) : « (L'Empereur) Khải-Định par diplôme a donné ».

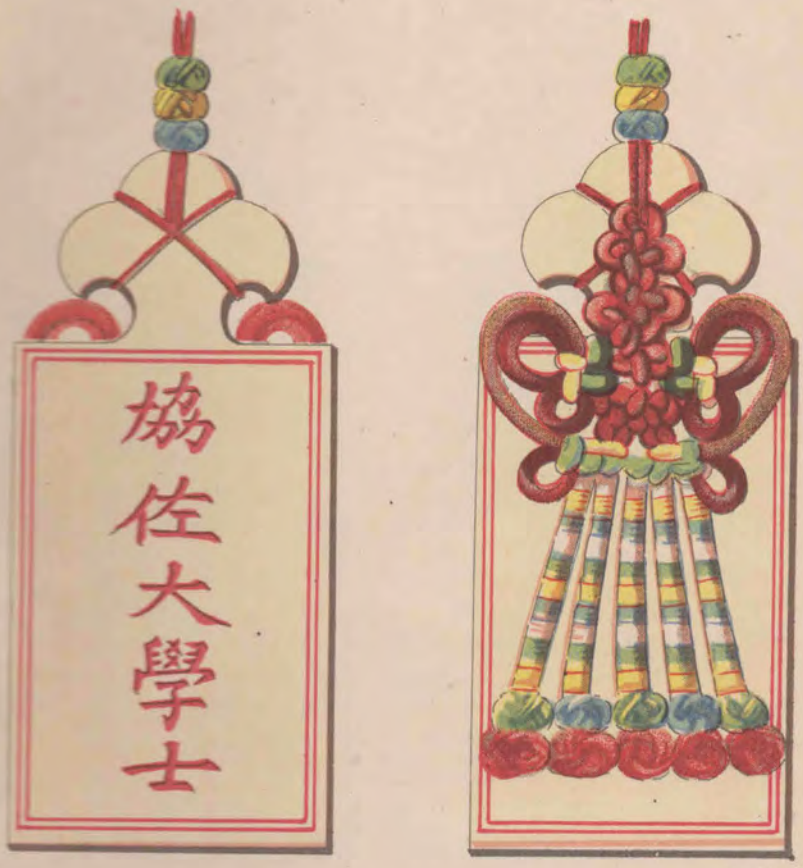

Planche LXXXVI — Plaquette en ivoire de grands Chanceliers, Hiệp-Tá Đại Học-Sĩ.

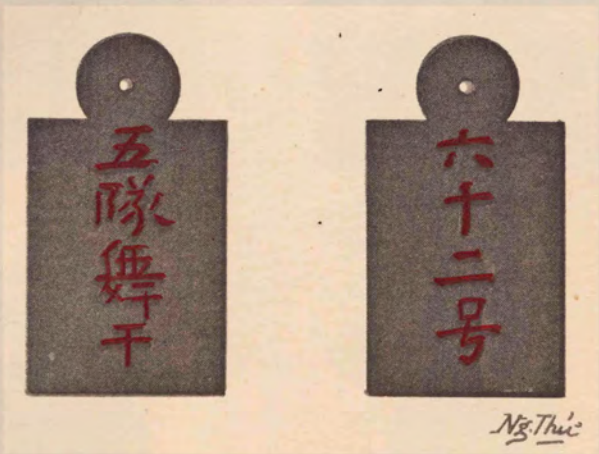

Planche LXXXVII — Plaquettes en plomb pour les soldats et ouvriers appelés au Palais (ne sont plus en usage).

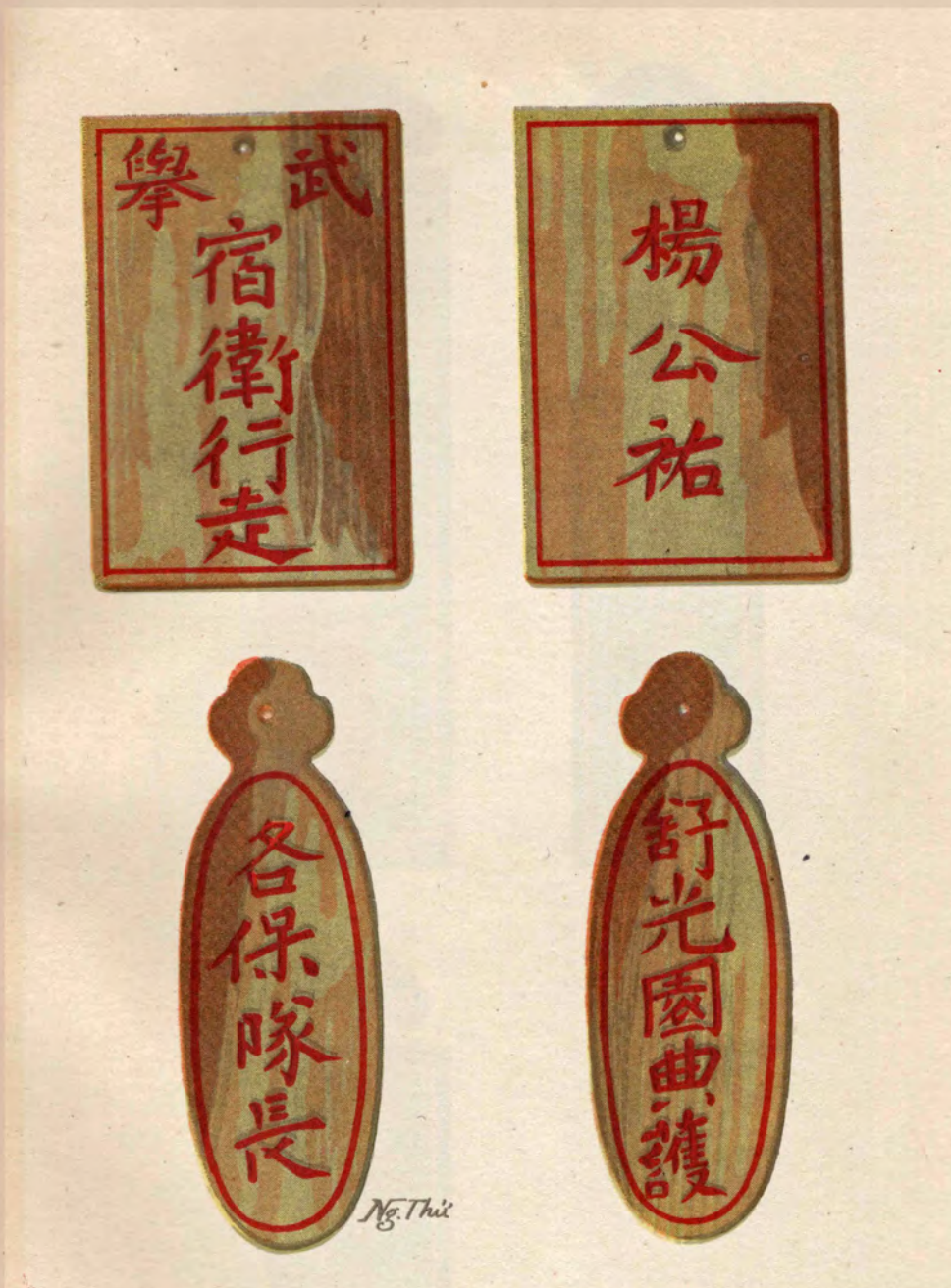

PLANCHE LXXXVIII — Plaquettes en corne pour les lauréats des concours militaires (ne sont plus en usage).

Ng. Thúc

PLANCHE LXXXIX — Plaquettes en ébène pour les soldats (ne sont plus en usage).

Planche XC — Plaquette en or pour les princesses du sang. — Dans le cas présent, insigne de la Princesse Ngọc-Lâm, sœur aînée de S. M. Khải-Định.

PLANCHE XCI. — Plaquette ovale en ivoire pour les dames de service au Palais ou aux tombeaux.

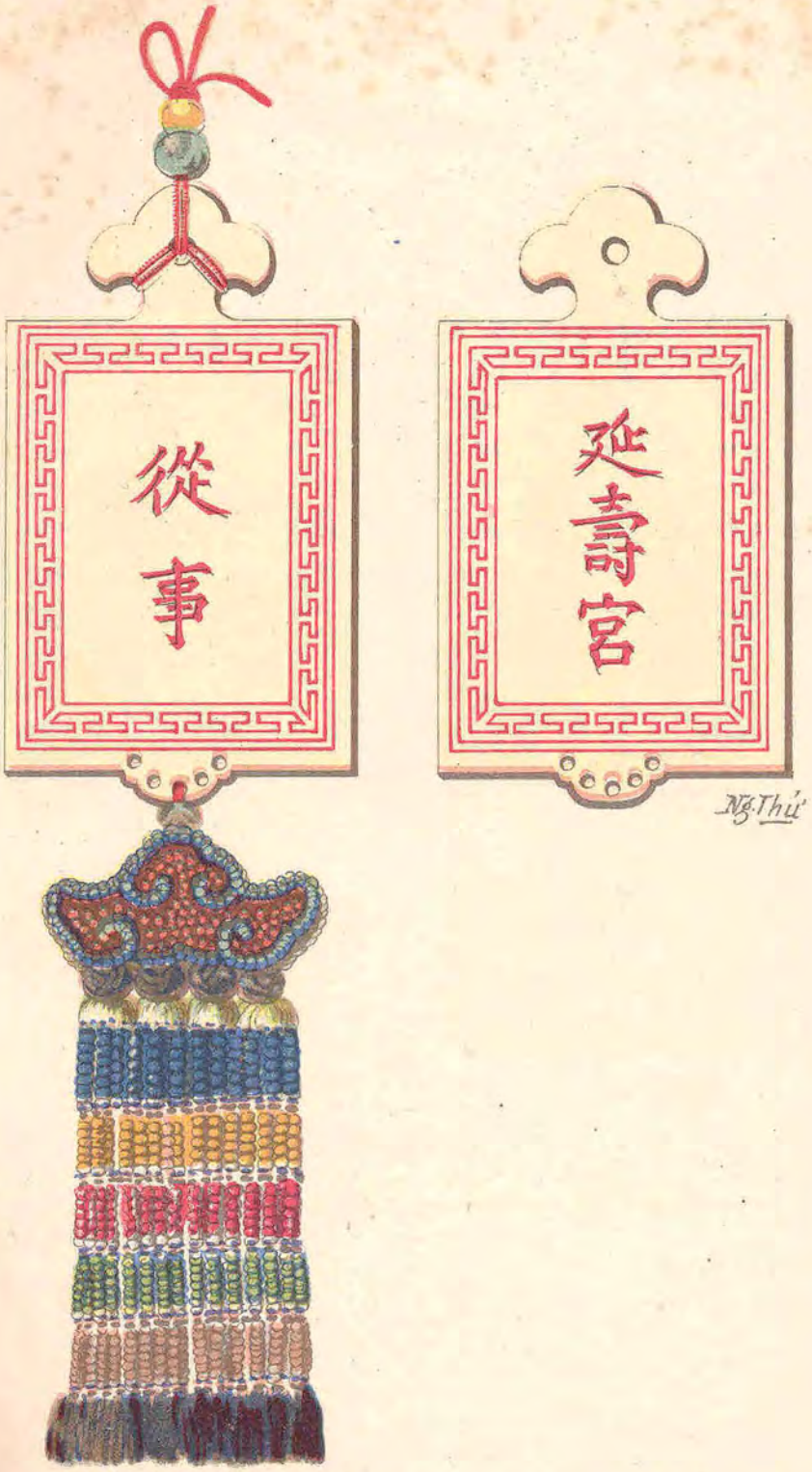

Planche XCII — Plaquette rectangulaire en ivoire pour les dames de service au Palais ou aux tombeaux.

Planche XCIII — Plaquette en or pour les princes du sang. — Dans le cas présent, plaquette du Prince Tuyên-Hóa, frère de l'ex-Empereur Thành-Thái.

Ng. Thé

Planche XCIV — Plaquette d'honneur en or pour les hauts fonctionnaires français. — Dans le cas présent, plaquette du Résident Supérieur en Annam.

PLANCHE XCV — Plaquette en argent pour les membres de la Chambre consultative indigène de l'Annam.

PLANCHE XCVI — Plaquette de Tham-Tri (du Ministère de l'Intérieur), avec cordon rouge.

PLANCHE XCVII — Plaquette de Tham-Tri (du Ministère de l'Intérieur), avec cordon vert, insigne de deuil.

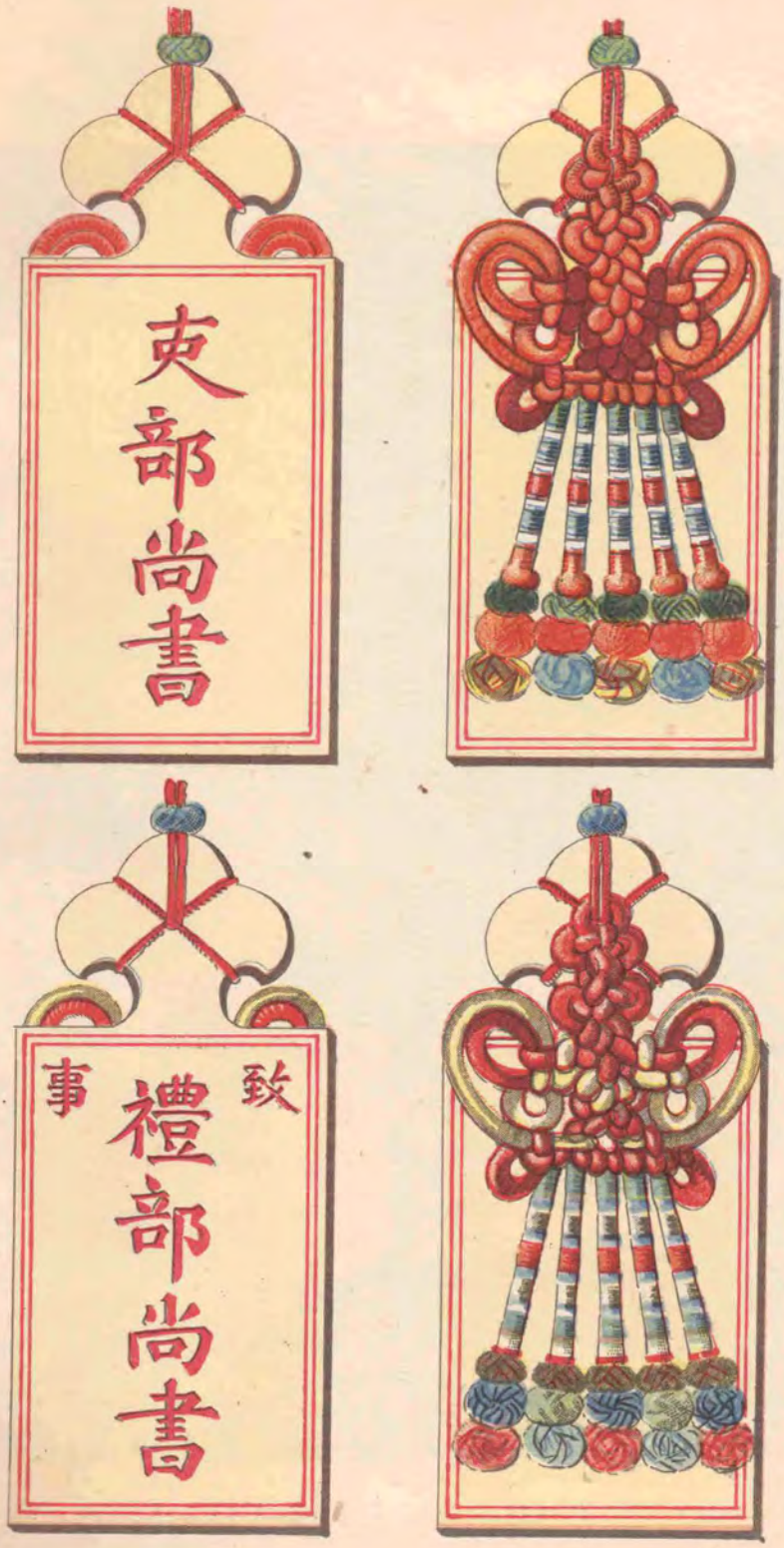

Ng. Thi

PLANCHE XCVIII — Plaquettes en ivoire : en haut, de Ministre de l'Intérieur en fonction ; en bas, de Ministre des Rites en retraite.